

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL Du 12 NOVEMBRE 2012 à 18 h

Présents :

Gérard BERGER, *Président*, Henri ANTHONIOZ, Christophe MUTILLOD, Emile BREHIER, Bernard GUILLAUME, Roger GAILLARD, J François MUFFAT, J Paul BAUD, Michel BAUD, J Claude MORAND, Julien MORAND, Sylvie HENNEBIQUE, Gilbert GALLAY, Cyrille GALLAY.

Procuration : Monsieur Jean Claude Cottet a donné procuration à Monsieur Bernard Guillaume
Monsieur Christophe Requet a donné procuration à Madame Sylvie Hennebique

Monsieur Michel BAUD a été élu secrétaire

Compte rendu de la séance précédente : approuvé à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE

➤ **Evolution de l'intercommunalité**

La CDCI a rendu son avis : La communauté de communes comprendra 15 communes, à savoir les 11 communes du canton du Biot, plus Les Gets, Vailly, Bellevaux, Lullin et Reyvroz. Quant aux compétences, seront exclus le tourisme et les équipements spécifiquement touristiques, et les navettes urbaines. Les collectivités vont entamer une période de rencontres pour mettre au point les questions de compétences, de personnel et de transfert de biens d'ici au 1^{er} janvier 2014.

➤ **Echange de terrains au Couard, avec monsieur Buffet :**

En vue d'améliorer l'accès à notre déchèterie du « Couard », faciliter la circulation sur la plateforme et permettre de clôturer correctement cet équipement, Monsieur le Président propose de procéder à un échange de terrain. Il s'est rapproché de Monsieur Buffet, dont la propriété jouxte la déchèterie. Le Sivom est propriétaire de la parcelle n° 129 section AB de 3a 79, située au milieu de la propriété de Monsieur Buffet. Monsieur le Président signale que ce propriétaire serait d'accord pour échanger une bande de terrain contre cette parcelle, à contenance égale. Accord à l'unanimité

➤ **Projet d'acquisition d'un logement social en VEFA sur la commune de la Côte d'Arbroz**

Le sivom rencontre de nombreuses difficultés pour recruter du personnel qualifié, compte tenu de la pénurie en logements sociaux. Un programme de construction initié par la SEML CHABLAIS HABITAT est lancé sur la commune de la Côte d'Arbroz, regroupant 9 logements en accession à la propriété, un local à usage de commerce, 6 places de parking et 9 boxes-garage, livrable fin 2014.

Ce bâtiment situé à proximité de nos locaux techniques offre toutes les garanties de qualité et le SIVOM peut se rendre acquéreur d'un appartement T3 de 73.7 m², comportant 2 chambres et un garage, permettant ainsi de recevoir une famille ou de loger deux agents.

Le prix de cet appartement est de 226 000 €, (soit 3 031 € / m²) auquel s'ajoute un garage à 10 000 €. Monsieur le Directeur de Chablais Habitat présente ce programme, et répond à toutes les questions des membres du comité. Il commente le contrat préliminaire de la Vente en Etat Futur d'Achèvement à intervenir.

Le comité syndical est invité à en délibérer et donne son accord à l'unanimité pour procéder à cette acquisition.

➤ Terrain Cottet Marius et sentier de randonnée de la CCVA

Pendant les travaux de construction de la STEP, le Sivom a indemnisé M. Cottet pour le sentier de randonnée qui traverse son terrain, convention devenue caduque une fois les travaux achevés.

Monsieur le Président a rencontré récemment M. Marius Cottet en vue d'acquiescer les terrains situés à proximité de la STEP. Le partage des biens de cette famille étant maintenant terminés, nous nous mettons en rapport avec les différents héritiers. Ces terrains situés près de nos bâtiments peuvent représenter un intérêt en cas d'extension de la STEP.

2. GESTION DU PERSONNEL

➤ Services Administratifs :

Arrivée de Francine Talayssat chargée du Spanc, comptabilité investissement, assurances et informatisation.

➤ Services « déchets »

4 saisonniers pour Avoriaz, et 2 pour Morzine/Les Gets

1 agent passe à mi-temps pour raisons familiales (diminution du poste non comblée pour l'instant)

➤ Service assainissement :

Retour dès décembre de l'agent muté à Thonon en mai 2012

Embauche de 2 électromécaniciens.

Un agent en disponibilité pour 3 ans pour raisons personnelles.

3. AFFAIRES FINANCIERES :

➤ Indemnité de conseil au Trésorier

Le comité syndical décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an et que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et attribuée à Monsieur HANON Pierre,
- et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45.73 €.

➤ Décision modificative

DM 2 du budget principal : Suite à des opérations « de cession », il y a lieu de procéder à des virements de crédit, certains comptes étant en dépassement (1€). Il présente la DM2 portant sur ces réajustements, et dont le total finalement ne génère aucun crédit supplémentaire. Accord

➤ Tarifs 2013

-Incitation au tri des déchets et dépôts en déchèterie :

Monsieur le Président rappelle que l'installation de nombreux points d'apports volontaires (conteneurs enterrés) nous conduit progressivement vers la suppression de la collecte en porte à porte.

Il propose de créer un nouveau tarif de redevance spéciale à destination des redevables qui portent la totalité de leurs déchets en déchèterie. Les « professionnels » qui s'engagent expressément obtiendront une baisse de leur RS de 50 € par tonne. Expérimentation mise en place pour 2013. Accord du Comité syndical.

-Vote des tarifs 2013 :

La majorité des tarifs 2012 sont reconduits sans modification, hormis :

- le cas de la « redevance incitative » proposée ci-dessus, qui s'élève donc à 207 € la tonne,
- le prix du m3 de dépôt de bois aux déchèteries qui augmentent de 6 € (répercussion de la hausse de traitement du bois)
- le traitement de matières issues du dégrillage de STEP qui passe à 207 € (tenant compte aussi des frais de déchèterie)
- les loyers mensuels des logements sur Avoriaz qui augmentent de 2 €
- le prix horaire de mise à disposition de notre personnel qui augmente de 3%.

Accord à l'unanimité

4. AFFAIRES DIVERSES

➤ Exploitation de la déchèterie d'Avoriaz : La commission déchets, ainsi que les élus de Morzine qui exercent sur Avoriaz, seront invités à se réunir pour mettre au point un règlement de fonctionnement (dès la fin de la saison d'hiver).

➤ Point sur le matériel : du matériel vieillissant peut être mis en vente, à savoir :

- Fiat FR 15 d'Avoriaz et la benne à ordures ménagères « évolue » qu'elle tracte
- FAI à la déchèterie de Morzine
- Chenillette
- Camion Renault 4x4 ordures ménagères, très abîmée

Accord du comité pour mettre en vente ce matériel.

➤ Spanc,
Monsieur le Président rappelle que le SPANC fait partie des compétences statutaires du SIVOM. La redevance annuelle pour contrôles périodiques des installations s'élève actuellement à 30 € HT - rôle émis à la fin de chaque année-

Or, compte tenu de la modicité de la somme, nous déplorons de très nombreux impayés que les services du Trésor ne parviennent pas à recouvrer. En dessous de 40 €, le recouvrement consiste à adresser une lettre de rappel et une mise en demeure, mesures insuffisantes. Ces sommes finissent alors dans nos états d'irrecouvrables. Aujourd'hui, le montant total des impayés du SPANC s'élève à 8 471 € alors que le rde 2012 n'est pas encore établi, ce qui représente plus de 12 % du montant total de notre budget.

Pour éviter ce problème, le Président propose d'inclure la redevance « SPANC » dans les factures d'eau, ce qui aurait en plus l'avantage de vérifier que tous les usagers paient de l'assainissement. Un consommateur d'eau est soit à l'assainissement collectif, soit à l'assainissement individuel, y compris ceux qui sont alimentés par une source privée. En fin d'année, en application de la convention établie, les communes reversent au SIVOM les

redevances « SPANC » collectées, selon le même principe adopté pour la part assainissement collectif des communes reliées à la STEP du Sivom.

Le comité syndical approuve cette organisation. Pour sa mise en place, une convention devra être adoptée par chacun des conseils municipaux.

➤ Secrétariat de l'AFP de la VALLEE DE LA MANCHE

Le secrétariat de l'Association foncière pastorale de la Vallée de la Manche qui gère les alpages sur les communes de Morzine, Montriond et Samoëns, est assuré depuis l'origine par du personnel communal (siège de l'Afp à la mairie de Morzine)

Il précise que lors de la mutation de cet agent au Sivom, il lui a été demandé de poursuivre cette tâche, compte tenu de son expérience, - responsable depuis 1985-.

Le comité syndical est invité à entériner cette situation. Accord.

➤ Collecte en Points d'Apport Volontaire

Suite à la modification de nos modes de collecte (suppression progressive des collectes en porte à porte, et multiplication des points d'apport volontaire) et bien que cette information ait été donnée bien en amont lors des forums et sur des fiches distribuées aux intéressés, monsieur le Président a été interpellé par des syndics d'immeubles qui souhaitent que cette nouvelle mesure soit reportée car les assemblées générales de co-propriétaires n'ont pas pu délibérer pour acter cette modification. Le service « déchets » prendra contact avec ces syndics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.